

Novembre 2019

STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME SPS EN UNION DES COMORES



COMORES

STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME SPS EN UNION DES

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES et CAPACITÉS SPS EN UNION DES COMORES....	10
3. Le PLAN D’ACTION.....	15
4. TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	32
5. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION	39
ANNEXES	40

ACRONYME/GLOSSAIRE

APE	Accords de partenariat économique
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNCA	Comité National du Codex Alimentarius
CNN	Conseil National de Normalisation
CNCPV	Conseil National Consultatif de la Protection des Végétaux
COMESA	Marché Commun de l’Afrique de l’Est et Australe
COI	Commission de l’Océan Indien
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DNSAE	Direction Nationale des Stratégies Agricoles et d’Elevages
DPV	Direction de la protection des végétaux
DSV	Direction des services vétérinaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCC	Fédération Comorienne des Consommateurs
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FMI	Fond monétaire international
INRAPE	Institut Nationale de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement
OIE	Organisation Internationale de la Santé Animale (auparavant appelée Office international des épizooties)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCQCPH	Office National de contrôle qualité et de certification des produits halieutiques
ONPV	Office National de Protection des Végétaux
PNSPS	Politique nationale sanitaire et phytosanitaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCA2D	Stratégie de croissance accélérée de développement durable
SPS	Sanitaire et phytosanitaire

PREFACE

En adoptant une Politique Nationale Sanitaire et Phytosanitaire (PNSPS) ainsi qu'une stratégie nationale y afférentes, L'Union des Comores affirmait son engagement, au plus haut niveau, à prendre en charge le management du système SPS donc à la protection de l'environnement, des animaux et des végétaux avec pour finalité, une meilleure santé pour l'homme. Il apparaît que la mise en place d'un système de coordination au plus haut niveau pour concourir, d'une manière efficace, au développement de l'agriculture, en harmonie avec une meilleure santé pour les populations comoriennes est incontournable.

Entre autres objectifs, La PNSPS a pour objet d'initier les travaux utiles à la fondation d'un système moderne de contrôle sanitaire des aliments et d'appuyer le Comité national du Codex Alimentarius (CNCA) en vue d'une formalisation de son fonctionnement et du renforcement des capacités de ses membres.

Pour y parvenir il est impératif de renforcer pour chacun des secteurs SPS :

- les institutions chargées de la surveillance, du contrôle et de la certification en clarifiant les rôles et responsabilités et en les dotant de moyens matériels et humains à la hauteur des charges qui leur sont confiées ;*
- les secteurs privés en les dotant d'infrastructures et d'équipements prioritaires et portant l'information SPS à leur niveau par la mise à dispositions d'outils d'amélioration de leur système de management SPS ;*

Les faiblesses actuelles et les lacunes relevées dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des parties prenantes ainsi que du Plan d'action sur les renforcements des capacités du système SPS, ne sont pas insurmontables. Elles sont forcément la résultante de l'insuffisance de nos capacités requises pour répondre aux préoccupations multiples qui se posent à nous dans le domaine de la santé humaine en générale et au niveau du contrôle sanitaire des aliments en particuliers.

Afin de permettre à ses habitants d'accéder à des aliments de meilleure qualité et non contaminés; et que les exportateurs agricoles soit mieux outillés pour des produits alimentaires de qualité et aux normes de sécurité sanitaire, l'Union des Comores, avec l'aide de ses partenaires, a encourager l'exercice d'évaluation des besoins en renforcement des capacité pour la mise en œuvre du système SPS pour atteindre les objectifs fixés par la PNSPS.

C'est dans cette optique que l'Union des Comores a lancé, avec le soutien de ses partenaires, l'exercice d'évaluation des besoins en capacités pour la mise en oeuvre du système SPS.

Cette démarche a mis en exergue les carences qui entravent la mise en œuvre du système SPS en Union des Comores. Elle nous a permis d'évaluer nos besoins en développement des capacités nécessaires pour répondre aux questions prioritaires liées au système SPS et d'élaborer un Plan d'Action national pour renforcer les éléments clés du système SPS en Union des Comores et les décisions relatives à la meilleure façon de répondre à nos besoins. La présente évaluation nationale des capacités à renforcer, a permis également d'identifier l'importante d'un organe de haut niveau et des organes insulaires de coordination répondant à la fois aux recommandations des parties prenantes SPS nationales et aux besoins du développement du pays pour se hisser aux normes sanitaires internationales. Une institution

assurant un leadership fort et transversal est capitale pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente de la PNSPS.

Cependant, il ne suffit pas d'avoir une bonne connaissance des difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour relever les défis complexes inhérents au système SPS. Il faut pouvoir réunir les autres conditions de réussite susceptibles d'impulser une réelle dynamique du changement et notamment les moyens humains et financiers propres à engager le processus et à concrétiser toutes les opportunités qui s'offrent à l'Union des Comores aux niveaux interne et externe.

Avec cet exercice, nous venons, sans nul doute, de franchir une étape importante dans le processus d'identification des besoins en renforcement des capacités et nous nous engageons à créer les conditions de base pour l'idéal d'un futur commun pour des meilleures conditions sanitaires de la population comorienne.

**Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage,
de la Pêche et de l'Environnement**

1. INTRODUCTION

L'union des Comores, Petit État Insulaire en Développement (PIED) fait partie du Groupe des pays moins avancés (PMA). Elle est située au Nord-est de Madagascar à l'entrée du Canal de Mozambique et est composée de quatre îles à savoir la Grande Comores (Ngazidja), Anjouan, Mohéli et Mayotte. Le pays couvre une superficie de 2.237 km² avec une population estimée à 798 000 habitants en 2015 avec un taux d'accroissement annuel de 2.1%. La densité de la population est l'une des plus fortes d'Afrique avec en moyenne 411 habitants au km² en 2015, contre 309 habitants au km² en 2003.

La performance de l'économie comorienne s'est légèrement améliorée avec un taux de croissance de 3 % en 2017 après 2,2% en 2016, la moyenne africaine étant de 2,7 % en 2017 après 1,4% en 2016 selon le FMI. Ce rythme de croissance augure d'une inflexion positive de l'activité économique grâce à l'amélioration significative de l'offre énergétique qui a permis une reprise des activités des PME et des TPE locales.

1.1 Contexte national

i. Historique

En 2012, le Ministère des Finances a lancé le projet d'informatisation des finances publiques avec l'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. L'objectif de cette informatisation est de mettre en place un Système Intégré de Gestion des Informations Financières de l'État (SIGIFE). Le but étant d'informatiser les directions des finances, non informatisées à ce jour, que sont l'Administration Générale des Impôts et Domaine (AGID), la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction Générale du Contrôle financier (DGCF) et la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT).

Les projets initiés incluent :

- La Banque Mondiale (BM), à travers le projet d'Appui à la Bonne Gouvernance Économique (ABGE) : financement et pilotage de l'informatisation de la Direction du Budget et du Contrôle Financier ; financement de la mise jour du logiciel de gestion de la solde (GISE) ; financement de l'informatisation des services soldes de la Fonction Publique et de la Direction des Marchés Publics.
- La Banque Africaine de Développement, à travers le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) : financement et pilotage de

l'informatisation des Directions de la Dette, des Impôts et du Trésor.
Financement de la réhabilitation des installations électriques des sites du
Ministère des Finances.

Ainsi dans le cadre du programme d'appui du COMESA, le Gouvernement a utilisé les fonds alloués sous la Facilité d'Ajustement du COMESA (FAC), financé par l'UE à travers le Mécanisme d'Appui à l'Intégration Régionale, afin de moderniser, avec l'appui de la CNUCED, le système informatique de la DGD et la migration au SYDONIA World.

Les principaux avantages pour la migration vers SYDONIA World sont :

- La facilitation du commerce entièrement prise en compte y compris les recommandations FAST (Free And Secure Trade) de l'OMD ;
- L'augmentation des capacités de contrôles de la Douane (gestion de risque, accès en ligne à des bases de données externes, gestion d'images...) ;
- Amélioration de la fiscalité et des statistiques à travers l'augmentation des capacités comptables et statistiques ;
- La standardisation et normalisation par la prise en compte des normes ISO, ONU, OMD et OMC, base de données conformes aux modèles de l'OMD ;
- E-Gouvernement, outil essentiel pour la mise œuvre d'un gouvernement électronique (e-gouvernement) et la capacité d'opérer en ligne avec des systèmes et base des données externes ou gouvernementales.

Pour améliorer la performance du processus du commerce et du transport l'Union des Comores poursuit la modernisation et le renforcement du système informatique douanier permettant d'intégrer à d'autres organisations gouvernementales qui participent au contrôle des produits de communiquer des informations et des documents normalisés dans le système SYDONIAWorld. De même, pour les opérateurs qui participent au transport et au commerce.

ii. Stratégie et politique SPS

Une stratégie nationale pour la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays a été adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des parties prenantes publiques et privées

Cette stratégie bénéficie des actions de lobbying et de sensibilisation dans le but de s'installer comme document de référence en matière d'investissement et d'assistance technique SPS. La stratégie sert de plan directeur au Gouvernement concernant la prise de décision en matière SPS et est assortie de plans d'action dans chacun des secteurs clés identifiant les actions prioritaires afin de permettre d'atteindre les objectifs de la SCRP.

Le secteur agro-alimentaire (agriculture, pêche et élevage) est de loin le moteur de l'économie Comorienne, et celui qui a la plus grande incidence sociale tant sur la croissance que sur la réduction de la pauvreté. Il occupe la très grande majorité de la population, contribue de manière significative aux revenus des ménages, constitue la principale source de revenus et de devises, et fournit une large part des produits consommés par la population.

Cependant, l'agriculture, l'élevage et la pêche, sont confrontés à des difficultés importantes qui freinent leur développement. L'insuffisance/inadéquation des équipements, le vol de récoltes et d'animaux, les prix relativement bas des produits agroalimentaires locaux, la faible disponibilité/accessibilité des intrants, l'absence et l'inorganisation des marchés destinés à écouler les produits agro-alimentaires, la dévastation des cultures par les rongeurs (limaces, escargots, etc.) et «la faiblesse des rendements des exploitations» sont les principales contraintes "visibles" identifiées au niveau de la production agricole. A cela, s'ajoutent les problèmes d'ordre SPS (la présence de ravageurs et de maladie animale) qui contraignent la production agricole sans pour autant être connus par la profession en raison d'une absence cruelle de vulgarisation agricole.

Afin d'améliorer le système national SPS le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement sous financement de l'OMC a exécuté un projet de 4 ans dont l'objectif est de mettre en place une stratégie nationale SPS capable d'accompagner les importations/exportations en toute sécurité au niveau national.

La stratégie en question est le résultat d'un processus inclusif durant lequel, les acteurs publics, privés comme de la société civile ont interagit pour son élaboration. Il devient impératif alors de considérer la gestion de la problématique SPS comme celle d'une entité (ou système) dans laquelle coexistent plusieurs secteurs et maillons animés par des acteurs publics ou privés dont les plus faibles déterminent le niveau de performance du système.

Il est donc retenu de renforcer pour chacun des secteurs SPS :

- les institutions chargées de la surveillance, du contrôle et de la certification en clarifiant les rôles et responsabilités et en les dotant de moyens matériels et humains à la hauteur des charges qui leur sont confiées
- les secteurs privés en les dotant d'infrastructures et d'équipements prioritaires et portant l'information SPS à leur niveau par la mise à dispositions d'outils d'amélioration de leur système de management SPS
- L'appui tel que formulé va pouvoir permettre la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS. Il mettra l'accent sur la réalisation des activités décrites à court, moyen et long terme pour permettre au pays de respecter les exigences internationales en matière SPS.

1.2 Méthodologie

Le diagnostic institutionnel des acteurs du projet seront abordés selon une approche participative et d'auto-diagnostic. Ainsi les principes suivants seront mis en oeuvre au cours du processus :

- La participation de tous les acteurs ;
- La visibilité de l'impact des activités sur les populations et les organisations bénéficiaires ;
- L'impact des activités SPS sur les bénéficiaires ;
- La Valeur Ajoutée pour l'économie, le pays et les populations (décentralisation, autonomisation, pérennisation,

Une série d'entretiens ont été menées pour identifier les acteurs concernés par les normes SPS ainsi que les bénéficiaires du projet. Des outils comme le MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) ont été utilisés afin de faire ressortir :

- Les attentes des acteurs et bénéficiaires potentiels par rapport au projet et aux actions passées et en cours.
- Les contraintes et défi à relever pour mettre en place les normes SPS.

Suite au diagnostic, une cartographie des acteurs pertinents pour la mise en oeuvre du projet a été réalisée résumant leur capacité d'action (force\faiblesse) ainsi que

leur niveau d'implication. Cette analyse s'est appuyée notamment sur les effectifs et les capacités techniques.

La cartographie des acteurs a pris aussi en compte les points suivants :

- Identification des acteurs et opérateurs de mise en œuvre des normes SPS, tenant compte de leurs moyens techniques, humains et financiers ;
- Formulation de recommandations pour renforcer ces acteurs identifiés.

Le diagnostic institutionnel ainsi réalisé et la cartographie des acteurs proposés ont fait l'objet d'une restitution et d'une présentation aux parties prenantes lors de l'atelier de validation du Plan d'action.

Suite à ce diagnostic un Plan d'action pour la mise en œuvre des normes SPS a été formulé et adopté par les parties prenantes.

2. ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES et CAPACITÉS SPS EN UNION DES COMORES

Cette partie passe en revue les principaux acteurs et structures essentielles à la mise en place du cadre national. Dans un premier temps, il est rappelé les missions assignées aux structures parties prenantes aux services SPS

Il s'agit de clarifier leur rôle dans la production, la diffusion et l'utilisation d'informations et de services SPS

2.1 Cartographie des acteurs impliqués dans la chaîne nationale pour les services SPS

Suite à la revue des institutions, divers acteurs impliqués dans la fourniture et l'utilisation des services SPS en Union des Comores sont identifiés. Une analyse des rôles et mandats de celles-ci permet d'apprécier leur rôle dans la chaîne nationale pour les services SPS en relation à leur mandat.

En annexe 2, on passe en revue les parties prenantes qui interviennent dans le processus SPS en Union des Comores au niveau étatiques, du secteur privé et de la société civile

Annexe 2 : liste des parties prenantes

2.2 Rôle des parties prenantes dans la fourniture de services SPS

En annexe 3 on retrouve une description du rôle actuel et à atteindre des différentes parties prenantes dans le processus SPS, mais aussi le mandat de chacune d'entre elles.

Annexe 3 : Rôle des parties prenantes dans la fourniture de services SPS

Les institutions étatiques

Les institutions étatiques renferment un certain nombre de départements et de services impliqués dans la mise en œuvre des questions SPS. Cependant, force est de constater qu'il n'existe pas d'organigramme claire détaillant les mandats et l'organisation hiérarchique des différents services.

Toutes les institutions compétentes pour le contrôle et la certification des denrées alimentaires sont rattachées au ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Environnement.

Il y a à noter que le code de l'eau (Loi n° 94-037 du 21 décembre 1994) actuellement en vigueur attribue la responsabilité du contrôle de la qualité de l'eau aux services compétents du ministère chargé de la santé publique sans autre précisions.

Le secteur privé

Le secteur privé est très peu impliqué dans le système SPS.

Les atouts du secteur privé, notamment de la CCIA :

- Rôle statutaire d'information de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs et des importateurs.
- Proximité avec le milieu d'affaires et les autorités publiques
- Dispose d'une stratégie à moyen terme
- Participation aux travaux d'élaboration de la politique nationale SPS.
- Mise en place d'une plateforme de concertation intra privé où son leadership est reconnu.

La société civile

La société civile est encore dans ses débuts d'organisation des consommateurs pour faire reconnaître ses droits et devoirs en matière de mise en œuvre des mesures SPS.

2.3 Capacité SPS en Union des Comores

Très peu de données existent sur la situation SPS en Union des Comores. Le système SPS national est regroupé dans un nombre de structures qui sont majoritairement sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement. Il s'agit notamment de la Direction Générale des Ressources Halieutiques, la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage, et la Direction Nationale de la Santé Publique Vétérinaire.

Ces Directions renferment un certain nombre de départements et de services impliqués dans la mise en œuvre des questions SPS. Cependant, force est de constater qu'il n'existe pas d'organigramme claire détaillant les mandats et l'organisation hiérarchique des différents services.

Le tableau suivant résume les forces, faiblesses et les opportunités mais aussi des menaces concernant la mise en œuvre du système SPS en Union des Comores.

TABLEAU 1: AFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volonté politique d'améliorer l'état sanitaire des populations plusieurs fois affirmée et renouvelée dans la SCA2D ; ✓ Volonté politique d'améliorer l'état sanitaire des populations à travers l'adoption d'une politique nationale SPS (2017) et de sa mise en œuvre; ✓ L'essentiel des responsables des administrations sont conscients des enjeux de disposer d'un SSPS performant et comprennent la nécessité de la concertation des parties prenantes; ✓ Les mécanismes de revue du cadre législatif et réglementaire sont fonctionnels ; ✓ Volonté politique de redynamiser les filières de rente ; ✓ L'union des Comores membre de la SADC et de la COMESA ; ✓ Volonté politique d'intégrer le marché international notamment en devenant membre de l'OMC ; ✓ Volonté nationale d'être autorisé à exporter les produits de la pêche vers l'Union européenne ; ✓ Existence d'une fédération nationale des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadre institutionnel très peu claire pour l'ensemble des intervenants sur les rôles et responsabilités des institutions chargées du contrôle ; ✓ Absence de relation organique entre directions nationale et régionale chargées des contrôles SPS; ✓ Absence de collaboration entre service de contrôle SPS et les autres services de contrôle de l'État (douane, gendarmerie ; etc.) ✓ Dispositions réglementaires incomplètes pour la définition des exigences relatives aux produits et conditions de préparation, de transport et de distribution ; ✓ Méconnaissance du circuit de certification des produits ; ✓ Absence de cadre de concertation entre directions techniques chargées du contrôle ; ✓ Absence de cadre de concertation entre toutes les parties prenantes ; ✓ Faible structuration du secteur privé ; ✓ Faible structuration de filières et chaînes de valeur alimentaires ; ✓ Insuffisance des infrastructures et

	<p>équipements de stockage et de transport des denrées alimentaires surtout périssables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible tissu industriel ; ✓ Faible mécanisme de la sensibilisation des populations sur l'hygiène et la qualité des denrées alimentaires ; ✓ Information sanitaire et phytosanitaire des aliments non accessibles pour les autorités ; ✓ Données statistiques sur les importations non accessibles de tous les services surtout régionaux ; ✓ Absence de dispositif d'évaluation des risques sanitaires ; ✓ Faible niveau de compétence d'agents chargés du contrôle dans les directions techniques nationale comme régionales ; ✓ Absence des infrastructures nécessaires pour la certification des produits : <ul style="list-style-type: none"> • Locaux, moyens logistiques, équipements insuffisants • Absence de zones de quarantaines ; • Absence de moyen de consignes des denrées périssables ;
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion prochaine à l'OMC ; ✓ Démarche pour l'accès au marché de régional (SADC, COMESA et international (UE); ✓ Projet d'amélioration des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perméabilité des frontières par insuffisance du contrôle favorisant les importations non contrôlées ; ✓ Disparité dans les stratégies et moyens de maîtrise des risques entre régions ;

<p>de débarquement de la pêche ;</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Un seul ministère regroupant toutes les directions chargées du contrôle et de la certification ;✓ Bonne collaboration entre ministères en charge de la santé et ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement ;✓ Consommateurs de plus en plus exigeants sur la qualité sanitaire ;✓ Capacité de l'État de mobilisation de financement pour la mise place d'un système de certification SPS	<ul style="list-style-type: none">✓ Insuffisance ou absence de contrôle sur certains produits et sur des parties du territoire;
---	---

3 Le PLAN D'ACTION

3.1 ANALYSE ET EVALUATION DES BESOINS EN CAPACITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SERVICES SPS

Après avoir passé en revue les différents acteurs pressentis pour jouer un rôle dans les services SPS, nous passons maintenant à une analyse des capacités de chaque acteur, à jouer le rôle attendu.

Cette section présente les principaux résultats obtenus auprès des structures désignées pour le cadre national SPS. Ces résultats ressortent à la fois des premiers résultats obtenus lors de l'analyse des premiers questionnaires et de l'étude des capacités de base pour les services SPS au niveau national

3.1.1 Description des lacunes, des contraintes et des besoins en capacités

3.1.1.1 Niveau Systémique

Types de capacités	Lacunes et contraintes
Cadre politique	<ul style="list-style-type: none">• Le cadre politique (politique nationale, stratégie nationale SPS) existant mais non mis en application• Manque de vulgarisation de ce cadre auprès des autorités politiques notamment• Aucune structure formellement désignée pour le suivi de la mise en œuvre de ce cadre
Cadre législatif (lois)	<ul style="list-style-type: none">• Le cadre juridique existe mais les lois ne sont pas appliquées• Le cadre juridique reste incomplet car la plupart des textes d'application ne sont pas élaborés• Absence de vulgarisation des lois adoptées
Cadre réglementaire et de contrôle (application des lois)	<ul style="list-style-type: none">• Manque de clarté dans les rôles et responsabilités institutionnelles, des formations de base sur le cadre SPS,• Absence de textes définissant les mandats, les missions et les responsabilités des institutions entre l'Union et Îles
Cadre économique	La pauvreté ambiante de la population comorienne ne permet pas de prendre les mesures et précautions nécessaires pour le respect de la chaîne des valeurs pour les produits destinés à sa consommation et préserver sa santé.
Partage des	Les lois existantes ne permettent pas une clarification claire des

compétences	responsabilités en matière de contrôle et de certification.
Processus de coordination, de concertation et de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cadre permanent de concertation et de concertation • Absence de communication et de coordination entre les entités en charge du SPS • Absence de collaboration et de synergie permanente dans la programmation et mise en œuvre des activités par les parties concernées

3.1.1.2 Niveau institutionnel

Institutions	Lacunes et contraintes
Institutions en charge du système SPS ((Ministères et Directions, Union et îles) Agriculture, Élevage, Santé, Économie/Douanes...	<ul style="list-style-type: none"> - Les rôles et responsabilités de chacune des institutions ne sont pas définies - Il n'existe pas de système de planification et de suivi évaluation dans ces structures. - Absence de moyens de fonctionnement et des ressources humaines - Ne dispose pas des équipements nécessaires pour effectuer les contrôles de routine -
Institutions en charge de la recherche et des études scientifiques (INRAPE, UDC)	<ul style="list-style-type: none"> - Ne dispose pas des équipements nécessaires pour effectuer les contrôles de routine - Pas d'équipement pour la production de données scientifiques dans le domaine - Absence de moyens de fonctionnement et des ressources humaines - L'institution ne dispose pas des moyens d'intervention nécessaires pour assurer son rôle au niveau du contrôle au niveau des ports (absence de port de quarantaine) et au niveau de la certification - Laboratoire non fonctionnel car équipements insuffisants et pas de réactifs - Absence de vision stratégique de développement de l'institution - Absence d'un système de suivi évaluation des plans d'actions annuels - Manque d'infrastructure au niveau de port pas de parc de quarantaine - Manque de logistique pour les analyses - Inexistence d'un plan de contrôle.
Chambre de commerce (Union, Îles)	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance très faible du processus SPS par les responsables - Absence d'un système de suivi évaluation

		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de communication ni d'information aux producteurs, importateurs ou éventuels exportateurs
Chambre d'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> - Structure non opérationnelle ne disposant ni de budget de fonctionnement ni de local - Ne dispose pas des ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'institution - Manque d'expertise pour l'organisation de cette nouvelle structure - Les organes de la structure non fonctionnels - La structure ne dispose pas de stratégie d'intervention ni même de plan de travail annuel.
Secteur (OPACO....)	Privés	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun rôle ni mission ne leur a été défini dans le secteur SPS - Aucune connaissance du processus SPS - Aucune plateforme de concertation avec les structures administratives en charge du processus.
Société (Association consommateurs)	civile des	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de leur droit en matière de processus SPS - Absence de planification et de système de diffusion de l'information

3.2 BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SPS

SYSTEMIQUES	INSTITUTIONNELLES	INDIVIDUELLES
INSTITUTIONS PUBLIQUES AU NIVEAU DE L'UNION ET DES ILES		
<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le cadre juridique qui régit le processus SPS notamment par l'élaboration et la signature des textes d'application manquants des différentes lois. - Définir de manière claire et précise les missions et obligations de chaque partie prenante dans le processus. - Réactualiser des textes définissant les mandats, les missions et les responsabilités des institutions (Union et îles) par rapport à la nouvelle constitution. - Mettre en place et opérationnaliser un cadre devant garantir le renforcement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place ou désignation d'une institution en charge de la coordination de tout le processus SPS. Ce secrétariat permanent aura entre autres en charge le suivi de la mise en œuvre des activités SPS par chaque institutions, le secteur privé et la société civile. Il veillera au renforcement du partenariat et de la collaboration entre les différentes institutions et à favoriser la complémentarité dans la réalisation des activités. - Mise en place effective de toutes les institutions prévues au niveau des différentes lois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des autorités et de tout le personnel des institutions l'institution sur tout le processus SPS. - Recrutement et mise a disposition de personnel qualifié - Mise à disposition et formation de juriste spécialiste des questions SPS. - Formation du personnel en archivage de données. - Formation de l'ensemble du personnel à la gestion axée sur les résultats. - Formation en gestion de données. - Formation sur la gestion des sites WEB.

<p>du partenariat et de la collaboration entre toutes les institutions en charge de la mise en œuvre de la politique SPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une organisation en vue de favoriser la complémentarité dans la réalisation des actions la mise en œuvre du processus SPS. - Assurer la vulgarisation de l'ensemble des textes par l'organisation de séances d'information et de formation et la mise en place d'une base de données accessibles a toutes les parties prenantes et mise a jour de manière régulière - Renforcer la coordination union – ile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation des institutions concernées par rapport aux dispositions des nouveaux textes - Appui à l'élaboration d'une stratégie a moyen terme pour chaque institution des institutions incluant les activités SPS. - Mise place d'un système de suivi évaluation au sein de chaque institution. - Mise en place d'un système d'archivage des données fonctionnelle et accessible. - Elaboration de plans de contrôle commun par toutes les institutions concernées par les activités de contrôle. - Mise en place d'un processus devant permettre de disposer de données scientifiques en vue de l'élaboration des normes nationales. - Elaboration d'une stratégie de communication avec les partenaires impliquées dans le processus SPS. - Mise en place d'une base de données SPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel en archivage de données. - Mise à disposition d'un juriste spécialiste des questions SPS. - Formation de spécialiste pour la production de données scientifiques nécessaires a l'élaboration des normes nationales. - Formation du personnel des différentes institutions en archivage de données. - Mise en place de programmes de formation des spécialistes en SPS en collaboration avec l'Université des Comores.
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Création de portail web ou intranet pour faciliter le partage des informations. et la mise à disposition des producteurs l'ensemble des documents nécessaires à la demande de certificats. - Mobilisation de financements pour réaliser des activités de mise en œuvre du processus. - Création des emplois stables pour favoriser la rétention du personnel qualifié. - Mobilisation d'un accompagnement financier, matérielle et technique pour l'opérationnalisation des activités. 	
SECTEUR PRIVE		
<ul style="list-style-type: none"> - Définir de manière claire et précise les missions et obligations de chaque organisation du secteur privé (en tant que représentant des producteurs) dans le processus. - Définition claire des modalités de 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'intégration des activités SPS dans les documents stratégiques et les plans annuels des institutions. - Mise en place de système de suivi évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'un expert pour le projet d'appui aux exportateurs en cours d'instructions niveau de l'UCCIA. - Mise à disposition d'un juriste spécialiste des questions SPS.

<p>participation secteur dans la plateforme de coordination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration pour chaque institution d'une stratégie de communication incluant les actions SPS. - Mise en place d'un programme de formation d'information et de sensibilisation des producteurs. - Mise en place d'une base de données SPS accessible à tous les usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de l'ensemble du personnel à la gestion axée sur les résultats. - Mise à disposition et formation d'un juriste spécialiste des questions SPS. - Formation des autorités de l'institution sur tout le processus SPS. - Formation du personnel en archivage de données. - Formation en gestion de données. - Formation sur la gestion des sites WEB. - Formation sur la protection des produits alimentaires.
<p>SOCIETE CIVILE</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des canaux de diffusion pour favoriser la communication et la sensibilisation de la population. - Convention. - Renforcer les capacités techniques et 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place de campagne d'information et de sensibilisation des consommateurs Appuyer financièrement la société civile dans la mise en œuvre de la Convention - Informer et impliquer les associations sur les activités liées à la mise en œuvre de la politique SPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la protection des produits alimentaires

<p>matérielles.</p> <ul style="list-style-type: none">- Élaborer les outils de communication pour la sensibilisation et l'éducation environnementale.- Mise en place d'une base de données		
--	--	--

3.3 VISION ET BUTS DU PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.3.1 Vision

Mettre en place un cadre de gestion durable du système SPS et promouvoir une meilleure implication des acteurs locaux dans la gestion et la mise en œuvre des mesures SPS pour la sécurité sanitaire des usagers.

3.3.2 Buts

Pour atteindre cette finalité, les buts à atteindre sont les suivants :

- i) Développer les capacités des parties prenantes pour les habiliter à participer activement aux prises de décision et à la mise en œuvre des mesures SPS pour leur équilibre sanitaire.**
- ii) Développer les capacités des institutions du pays pour qu'elles puissent opérer efficacement, selon des mandats clairs et pertinents, à l'aide de moyens suffisants et de personnel adéquatement qualifié ;**
- iii) Développer des cadres habilitants pour permettre aux individus et aux institutions de concevoir et mettre en œuvre de manière cohérente, efficace et efficiente les mesures SPS.**

3.3.3 2 Les axes stratégiques

Les axes stratégiques identifiés visent la construction de systèmes durables de gestion qui favorisent l'implication de tous les acteurs dans les processus décisionnels en matière de SPS, à travers le renforcement des cadres de gouvernance, la mise en œuvre de processus participatifs de recherche, de collecte, d'analyse et de partage des informations nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des mesures de gestion et notamment celles concernant les unités de mise en œuvre du système SPS. En outre, la mise en œuvre des mesures SPS peut être accomplie lorsqu'en complément de ce qui précède, les rôles et les responsabilités des acteurs sont bien compris et assumés avec les compétences requises. D'où l'intérêt particulier au renforcement des capacités de tous les acteurs à tous les niveaux.

A cet effet, les axes stratégiques poursuivis sont déclinés comme suit :

- 1 - Promouvoir une bonne gouvernance des agences (acteurs) de mise en œuvre du système SPS**
- 2- Renforcer et rendre opérationnel les entités de mise en œuvre du systèmes SPS et des différents comités qui les composent (ONSSA, ONCPQCH...).**
- 3- Mettre en place un système d'information du système SPS et renforcer la communication entre les acteurs**
- 4- Rendre fonctionnels les structures de mise en œuvre du système SPS et renforcer leurs capacités**
- 5- Renforcer la synergie et promouvoir le partenariat entre tous les intervenants en vue de consolider la mise en œuvre du système SPS.**
- 6- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires**

3.4 PLAN D'ACTION

- 1 - Promouvoir une bonne gouvernance des agences (acteurs) de mise en œuvre du système SPS**

Cet axe stratégique vise à responsabiliser davantage les acteurs publiques, privés et de la société civile dans la mise en œuvre du système SPS, à donner un contenu à l'action de l'Office National sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) en cours de création ainsi qu'à ses différentes composantes, à permettre au grand public de contribuer à la gestion du système, à jeter les bases d'un cadre de concertation entre ces différents acteurs. Le diagnostic réalisé a fait ressortir la nécessité d'une restructuration des entités de gestion du système SPS pour que les différents acteurs soient plus présents dans le dispositif décisionnel pour la mise en œuvre du système SPS.

A cet effet, les activités suivantes seront exécutées :

Activité 1.1 : Impliquer tous les acteurs dans les processus décisionnels concernant la mise en œuvre du système SPS.

Il s'agit de contribuer à une meilleure représentativité de la majorité des acteurs impliqués au secteur dans les instances de gouvernance du système SPS. Ainsi, l'appropriation de la réglementation en sera facilitée et ensemble, les acteurs veilleront à la définition et à l'adoption des procédures et de mesures claires de gouvernance du système SPS et à leur vulgarisation au niveau de tous les acteurs. A cet effet, l'Office National sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) et les entités qui la composent seront appuyées pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme d'action.

Activité 1.2 : *Promouvoir la concertation entre les tous les acteurs en vue d'harmoniser et de mettre en œuvre les décisions de mise en œuvre du système SPS.*

Cette activité vise la définition et la mise en place du cadre de concertation entre les entités publiques, privées et de la société civile, la définition des rôles et responsabilités des parties prenantes du système SPS pour renforcer la gestion par une plus grande responsabilisation des acteurs et l'étude du fonctionnement de l'Office National sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) en vue d'identifier les opportunités de connexion des acteurs locaux et nationaux.

Activité 1.3 : *Renforcer les cadres existants et/ou créer de nouveaux cadres de concertation entre acteurs du système SPS si nécessaire.*

Cette activité vise à mettre en réseau tous les acteurs impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du système SPS. A cet effet les liens de fonctionnalité au sein de l'Office National sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) permettront de créer les liens entre ses différentes composantes et agir en tant que structure transversale de gestion du système SPS.

2- Renforcer et rendre opérationnel les entités de mise en œuvre du systèmes SPS et des différents comités qui les composent (ONSSA, ONCPQCH...).

Les Comités National SPS en vue de se concentrer sur les questions de sécurité sanitaire des aliments (SSA), de santé animale (SA) et de préservation des végétaux (PV). Ce comité pourrait i s'occuper aussi de questions plus larges telles que le développement agricole général (Agri), la promotion des importations et des exportations (I/E) ou des produits ou groupes de produits spécifiques (Pdts Spe). Le fait d'élargir le champ d'action des comités à toutes les normes peut leur conférer

une importance et une pertinence suffisantes pour que les parties prenantes privées y participent et traduire une tendance plus générale à l'application d'approches de type "guichet unique".

Les comités SPS nationaux exercent diverses fonctions allant de celle d'instance de discussion sur les questions SPS jusqu'à celle de source de renseignements ou de mécanisme de communication avec les parties prenantes concernées. Leurs différents rôles et responsabilités Légende: SSA: sécurité sanitaire des aliments SA: santé animale PV: préservation des végétaux Agri: agriculture I/E: importations et exportations Pdts Spe: produits spécifiques correspondent souvent aux raisons pour lesquelles ils ont été établis et à la manière dont ils l'ont été, ainsi qu'au contexte général du pays. Dans certains cas, les mécanismes ont été créés dans des situations d'urgence telles que l'apparition soudaine de foyers de ravageurs et de maladies, et ils continuent de fonctionner une fois que le motif initial de leur création a disparu.

L'éventail des parties prenantes qui jouent un rôle et/ou ont un intérêt dans la gestion nationale des questions SPS étant large, la composition des comités SPS nationaux est diverse. Parmi les membres figurent habituellement des représentants de ministères, départements ou organismes gouvernementaux exerçant des activités liées aux questions SPS. Souvent, les comités comprennent des fonctionnaires qui représentent les points d'information SPS et OTC, ainsi que les points de contact pour le Codex, la CIPV et l'OIE.

Dans plusieurs cas, les comités SPS nationaux comprennent des représentants du secteur privé (associations de producteurs, exportateurs, chambres de commerce, entreprises, etc.). Leur présence est importante, car le secteur privé est directement confronté aux problèmes de conformité aux prescriptions SPS à travers le commerce international.

La définition des unités de mise œuvre du système SPS nécessite un travail préalable de conception et de partage de propositions dans le cadre d'un processus participatif. Ce processus devra aboutir à la définition d'une stratégie claire et partagée par l'ensemble des parties prenantes identifiées ainsi que d'un plan d'action dont il faudra assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Chaque unité de mise en œuvre devrait être dotée d'un plan d'action. A cet effet, les activités prévues sont les suivantes :

Activité 2.1 : *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action pour la définition des unités de mise en œuvre du système SPS.*

Dans le cadre de cette activité, l'implication des acteurs du système SPS est essentielle dans la définition et la mise en œuvre des unités, car ils interviennent dans la mise en œuvre des mesures SPS. Il apparaît essentiel d'adopter et mettre en œuvre l'approche éco systémique et appuyer le fonctionnement de ces unités en définissant un cadre de bonne gouvernance, un mandat clair et des mécanismes de planification participative, coordination, concertation et de suivi-évaluation.

Activité 2.2 : *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action cohérent de l'Office National sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA).*

Afin de produire un plan de mise en œuvre du système SPS cohérent, il est essentiel de procéder à la caractérisation des principales parties prenantes de mise en œuvre du système SPS membres de l'ONSSA et d'exploiter ces données en vue de définir leur rôle et responsabilités au sein de l'ONSSA pour l'établissement de sa stratégie et de son plan d'action y compris le système de contrôle.

Des activités de vulgarisation devront être mises en place pour accompagner la mise en œuvre des activités du système SPS par les différentes entités de l'ONSSA.

3- Mettre en place un système d'information du système SPS et renforcer la communication entre les acteurs

La mise en œuvre du système SPS par les différentes parties prenantes et de l'ONSSA nécessitent de disposer des données et informations pour alimenter le processus décisionnel. Ces informations doivent être collectées, traitées, analysées et diffusées sous un format qui permet aux acteurs locaux de s'en approprier et fonder leur décision sur une base rationnel. Ces données et informations peuvent provenir aussi de la recherche scientifique que des savoirs locaux. La recherche participative devrait être encouragée et appuyée. Il convient de mettre en place l'approche de précaution et tenir compte de l'opportunité et des coûts de transaction pour disposer de cette information. Les activités à mener se déclinent comme suit :

Activité 3.1 : *Promouvoir la participation des acteurs clés à la mise en place du système d'information*

L'implication de tous les acteurs dans la mise en place du système d'information est une condition préalable. L'intérêt d'exploiter des données scientifiques et empiriques recommande d'associer les chercheurs et les personnes ressources au sein des parties prenantes institutionnelles, privées et de la société civile pour produire ces données et informations. Il s'agit aussi et surtout de continuer à alimenter de manière permanente la base de données ainsi constituée. A cet effet, l'identification des personnes ressources et la formalisation de leur collaboration à la mise en place du système d'information sont essentielles pour son fonctionnement de cette base de données. Les rôles et responsabilités de chaque acteur clé dans la collecte et la diffusion de l'information ainsi que les procédures de partage des informations doivent être préalablement définis.

Activité 3.2 : Rendre opérationnel le système d'information à l'échelle local et national

Des ressources sont nécessaires pour rendre opérationnel le système d'information. Il convient d'évaluer les besoins en information ainsi que les ressources nécessaires pour construire la base de données, de disposer périodiquement des données d'actualisation pour le traitement, l'analyse et la diffusion. En premier, il apparaît prioritaire de collecter les données nécessaires pour la caractérisation de chaque entité concernée par la mise en œuvre du système SPS et de définir les indicateurs appropriés pour leur suivi.

Activité 3.3 : Développer un plan de communication efficace

La communication est essentielle pour réussir à atteindre les objectifs du système SPS à travers la mise en œuvre des plans d'action des différentes parties prenantes notamment l'ONSSA ainsi que le renforcement des capacités de tous les acteurs. Un intérêt particulier devrait être accordé à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour faciliter à informer à tous les niveaux, à mobiliser les parties prenantes et engager les autorités à soutenir le processus.

4- Rendre fonctionnels les structures de mise en œuvre du système SPS et renforcer leurs capacités

L'évaluation du fonctionnement des différentes structures du système SPS a montré de nombreuses insuffisances qu'il convient de régler pour permettre aux parties prenantes de jouer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre du système SPS.

Ces problèmes sont d'ordre organisationnel, matériel, technique au regard de l'insuffisance des capacités techniques et managériales et de gestion financière par la mobilisation des ressources ... etc.

Activité 4.1 : Rendre fonctionnel les organes constitués et à constituer (ONSSA, ONCQCPH et autre entité) concernée par les mesures SPS

Cette activité vise à formaliser la création des organes impliqués dans le système SPS (ONSSA, ONCQCPH etc...), les appuyer dans leur organisation et leur fonctionnement en mettant en place un Bureau exécutif constitué d'acteurs engagés. À rendre opérationnel ces organisations concernées par les mesures SPS. En outre, il apparaît nécessaire de promouvoir une représentation équitable des différents acteurs étatiques, du privé et de la société civile, de veiller au renouvellement régulier des membres des différentes instances de ces entités, de les appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme d'activités, de créer un réseau d'acteurs à l'échelle locale, insulaire et national. Il convient aussi de rendre fonctionnel et opérationnel un fonds d'appui à ces différentes entités et de mobiliser les programmes et projets pour appuyer la mise en place et le fonctionnement optimum de ces organes.

Activité 4.2 : Renforcer les capacités des acteurs du système SPS

Cette activité vise à organiser une campagne de sensibilisation pour une plus forte adhésion et représentativité des parties prenantes respectives dans la mise en œuvre du système SPS et à vulgariser régulièrement les lois et règlements en vigueur en matière de SPS mais également sur les normes et standards sanitaires SPS...etc.).

Activité 4.3 : Rendre fonctionnel l'ONSSA, l'ONCQCPH et tout autre entité concernée par les mesures SPS

Pour une meilleure application des mesures SPS, il est nécessaire d'avoir des entités plus impliquées et opérationnelles.

Activité 4.4 : Renforcer les capacités des acteurs du système SPS

Organiser une campagne de sensibilisation pour une plus forte adhésion et représentativité des Professionnels et des usagers à la mise en œuvre du système SPS (politique, stratégie, plans d'actions etc...) à l'échelle local et national ;

Former de spécialistes afin qu'ils mettent leurs compétences au service de la conception de mesures, techniques, et plans qui concourent à une meilleure application des mesures SPS et à la prévention des risques liés à la manipulation des produits alimentaires de toute forme.

5- Renforcer la synergie et promouvoir le partenariat entre tous les intervenants en vue de consolider la mise en œuvre du système SPS.

Il y a un réel besoin de canaliser et de renforcer la cohérence entre les interventions du système SPS à travers un partenariat fécond et une synergie des actions pour une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs du système de mise en œuvre SPS. Un consensus doit être trouvé sur les approches des programmes et projets pour éviter un traumatisme au niveau des bénéficiaires des interventions lorsque ces différentes approches pèchent par leur incohérence, voire leur opposition.

Activité 5.1 : Harmoniser les approches des programmes et projets intervenant dans la mise en œuvre du système SPS

Après validation de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs du système SPS, cette activité vise à organiser régulièrement des rencontres pour fédérer tous les acteurs et tous les partenaires dans un élan de rupture pour plus d'efficacité dans les interventions auprès des usagers. Enfin, il apparaît opportun d'organiser une réunion annuelle des services, programmes et projets intervenant dans le système SPS en vue d'échanger sur les progrès réalisés, de capitaliser les réalisations et de développer une synergie d'actions.

6- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs du système SPS dépend de plusieurs facteurs qui constituent un tout. Des insuffisances notées dans le renforcement des capacités techniques pour la définition des acteurs, ou encore un non-fonctionnement du système d'information, ou encore des faiblesses dans la communication sont, sans être exhaustif, autant d'éléments qui affecteront les résultats. Il convient alors de renforcer les cadres de gouvernance du système SPS et de conduire les études nécessaires pour réunir les paramètres indispensables à la prise de décision.

Activité 6.1 : Renforcer les cadres de gouvernance du système SPS

Cette activité vise à élaborer et adopter les dispositions réglementaires nécessaires pour accompagner le processus de mise en place de différentes entités de mise en œuvre du système SPS. A cet effet, la création et mise en place de l'ONSSA et la création de réseaux des acteurs du système SPS permettront d'améliorer le système SPS.

Activité 6.2 : Conduire les études et recherches nécessaires

Cette activité vise la réalisation des études et développer certains sujets de recherche relatif au système SPS en vue de l'amélioration du service.

Quelques sujets d'étude:

- Étude du fonctionnement du système SPS en vue de définir et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour les besoins des usagers ;
- Étude de faisabilité de l'implication des acteurs décentralisés dans la mise en œuvre du système SPS ;
- Étude des circuits de commercialisation des produits transformés.

4. TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	ACTIONS
1. Promouvoir une bonne gouvernance locale des mesures SPS ;	Activité 1.1 : Impliquer tous les acteurs dans les processus décisionnels concernant la mise en œuvre du système SPS.	Action 1.1.1 : Veiller à une représentativité de la majorité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures SPS dans les instances de gouvernance du système SPS
		Action 1.1.2 : Promouvoir l'appropriation de la réglementation par tous les acteurs
		Action 1.1.3 : Définir et adopter des procédures claires de gouvernance des organes du système SPS et procéder à leur vulgarisation au niveau de toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du système SPS
		Action 1.1.4 : Appuyer les entités impliquées dans la mise en œuvre du système SPS dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'action
	Activité 1.2 : Promouvoir la concertation entre les tous les acteurs en vue d'harmoniser et de mettre en œuvre les décisions de mise en œuvre du système SPS.	Action 1.2.1 : Définir et mettre en place le cadre de concertation entre toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du système SPS
		Action 1.2.2 : Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du système SPS pour renforcer la cogestion par une plus grande responsabilisation des acteurs
		Action 1.2.3 : Etudier le fonctionnement de toutes les entités constituées du système SPS en vue d'identifier les opportunités de connexion des systèmes local et national et de les adapter aux besoins des usagers
	Activité 1.3 : Renforcer les cadres existants et/ou créer de nouveaux cadres de concertation entre acteurs du système SPS si nécessaire.	Action 1.3.1 : Mettre en réseau toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du système SPS
		Action 1.3.2 : Promouvoir l'utilisation des textes législatifs, réglementaires et techniques dans la gestion du système SPS
		Action 1.3.3 : Mettre en place une structure transversale de gestion et/ou de concertation à l'échelle insulaire et national du système SPS
2. Renforcer et rendre	Activité 2.1 : Élaborer et	Action 2.1.1 : Impliquer tous les domaines pertinents dans la

opérationnel les entités de mise en œuvre du systèmes SPS (Plateforme national SPS, ONSSA, ONCPQCH...).	mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action pour la définition des entités de mise en œuvre du système SPS.	définition et la mise en œuvre du système SPS
		Action 2.1.2 : Adopter et mettre en œuvre l'approche éco systémique et appuyer la gestion scientifique dans la mise en œuvre du système SPS
		Action 2.1.3 : Renforcer les liens entre les différentes entités existantes par la définition des approches et méthodes de gestion durable
		Action 2.1.4 : Définir et promouvoir les différentes étapes du processus de mise en œuvre du système SPS auprès des parties prenantes notamment la mise en place d'un plateforme national SPS.
		Action 2.1.5 : Définir de manière détaillée les différentes étapes du processus de mise en œuvre du système SPS pour chaque parties prenantes
		Action 2.1.6 : Identifier et évaluer les ressources nécessaires pour chaque étape du processus de mise en œuvre, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre et au suivi/évaluation
	Activité 2.2 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action cohérent des entités de mise en œuvre du système SPS	Action 2.2.1 : Définir les plans d'actions sur la base des données de caractérisation de chaque domaine du système SPS
		Action 2.2.2 : Définir le rôle et la structure de chaque entité impliquée dans la mise en œuvre du système SPS
		Action 2.2.3 : Mettre en place un système de mise en œuvre des mesures SPS clair, cohérents et adapté aux réalités locales et définir les rôles et responsabilités
		Action 2.2.4 : Définir le plan d'action et de gestion à l'échelle de chaque entité impliquée dans le système SPS
		Action 2.2.5 : Mettre en place un système de contrôle des activités de mise en œuvre du système SPS et mesures de gestion à l'échelle de chaque entité et au niveau global
		Action 2.2.6 : Développer des activités de vulgarisation pour accompagner la mise en œuvre du système et mesures SPS
		Action 2.2.7 : Étudier la possibilité d'impliquer les communautés d'agriculteurs, d'élevage et de pêche dans la mise œuvre du système SPS
	3. Mettre en place un	Activité 3.1 : Promouvoir la

système d'information du système SPS et renforcer la communication entre les acteurs ;	participation des acteurs clés à la mise en place du système d'information	impliquées dans la mise en œuvre des mesures SPS dans la mise en place du système d'information
		Action 3.1.2 : Impliquer la recherche et promouvoir la participation de la communauté de chercheurs dans le processus de mise en œuvre des mesures SPS
		Action 3.1.3 : Définir les rôles et responsabilités de chaque acteur clé dans la collecte des informations
		Action 3.1.4 : Promouvoir la recherche participative dans la mise en œuvre des mesures SPS
		Action 3.1.5 : Définir et mettre en œuvre des procédures efficaces de partage de l'information et renforcer la communication entre toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures SPS
	Activité 3.2 : Rendre opérationnel le système d'information à l'échelle local et national	Action 3.2.1 : Identifier et mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement régulier et efficace du système d'information
		Action 3.2.2 : Procéder à la collecte des données nécessaires pour la caractérisation de chaque entités notamment des procédures y afférents
		Action 3.2.3 : Définir les indicateurs appropriés pour le suivi des entités impliquées dans le système SPS
	Activité 3.3 : Développer un plan de communication efficace	Action 3.3.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication efficace pour accompagner le déroulement de la stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes au système SPS
4- Rendre fonctionnels les structures de mise en œuvre du système SPS et renforcer leurs capacités	Activité 4.1 : Rendre fonctionnel l'ONSSA, l'ONCQCPH et toute autre entité concernée par les mesures SPS	Action 4.1.1 : Améliorer l'organisation des différentes entités impliquées dans le système SPS en mettant en place un Bureau exécutif constitué d'acteurs
		Action 4.1.2 : Promouvoir une représentation équitable de tous les usagers dans les différentes entités impliquées dans le système SPS
		Action 4.1.3 : Restructurer et redimensionner les entités constituées et procéder à une adaptation adéquate là où cela s'avère nécessaire
		Action 4.1.4 : Veiller au renouvellement régulier des membres

		des organes dirigeantes des entités constituées pour une meilleure implication et bonne gouvernance
		Action 4.1.5 : Appuyer les organes constitués dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'activités
		Action 4.1.6 : Créer un réseau des organes constitués à l'échelle insulaire et national, et participer aux réseaux existant du système SPS au niveau régional et international
		Action 4.1.7 : Rendre fonctionnel un fonds d'appui aux organes constitués du système SPS et mobiliser les programmes et projets pour appuyer la mise en place et le fonctionnement de ces entités
	Activité 4.2 : Renforcer les capacités des acteurs du système SPS	Action 4.2.1 : Organiser une campagne de sensibilisation pour une plus forte adhésion et représentativité des Professionnels et des usagers à la mise en œuvre du système SPS (politique, stratégie, plans d'actions etc... à l'échelle local et national
		Action 4.2.2 : Renforcer les Capacités des acteurs à tous les niveaux à jouer activement leur rôle dans la mise en œuvre des mesures SPS, notamment au niveau de l'importation/exportation ainsi que les procédures d'analyse.
		Action 4.2.3 : Former des spécialistes dans tous les domaines SPS (Douanes, santé, centre de recherche...) afin qu'ils mettent leurs compétences au service de la conception de mesures, techniques et mesures en faveur de la mise en œuvre du système SPS
		Action 4.2.4 : doter les entités concernées (Douane, centre de recherche...) adéquatement des outils et de l'équipement nécessaires pour être en mesure de jouer pleinement leur rôle de contrôle et de surveillance liés aux mesures SPS
		Action 4.2.5 : Former et renforcer les capacités de partenaires autonomes des institutions non étatiques (société civile...) pour la mise en œuvre des mesures afin d'acquérir un statut reconnu d'Ong et des capacités correspondant à des créneaux spécialisés dans le domaine SPS et conscients de leur droit à un service adéquat et capable de le réclamer

		Action 4.2.6 : Vulgariser régulièrement les lois et règlements en vigueur en matière de système SPS
5- Renforcer la synergie et promouvoir le partenariat entre tous les intervenants en vue de consolider la mise en œuvre du système SPS.	Activité 5.1 : Harmoniser les approches des programmes et projets intervenant dans la mise en œuvre du système SPS	Action 5.1.1 : Organiser une réunion périodique de validation et/ou de révision de la stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans le système SPS
		Action 5.1.2 : Organiser une réunion annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans le système SPS et dégager des perspectives
	Action 5.2 : Coordonner les interventions multiples auprès des entités impliquées dans le système SPS	Action 5.2.1 : Organiser une réunion annuelle des services programmes et projets intervenant dans le système SPS en vue d'échanger sur les progrès réalisés, de capitaliser et de développer une synergie d'actions
6- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires	Activité 6.1 : Renforcer les cadres de gouvernance du système SPS	Action 6.1.1 : Élaborer et adopter les dispositions réglementaires nécessaires pour accompagner le processus de mise en place des UGD
	Activité 6.2 : Conduire les études et recherches nécessaires	Action 6.2.1 : Réaliser l'étude du fonctionnement du système SPS en vue de définir et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour les besoins des usagers
		Action 6.2.2 : Réaliser l'étude de faisabilité de l'implication des acteurs décentralisés dans la mise en œuvre du système SPS
		Action 6.2.3 : Effectuer les recherches et études appropriées à la mise en œuvre du système SPS en collaboration avec les institutions de recherches nationales, régionales et internationales y compris l'Université des Comores.
		Action 6.2.4 : Réaliser des études sur les circuits de commercialisation des produits transformés.

4.1 RECOMMANDATIONS

Les organisations étatiques, du secteur privés et de la société civile qui s'occupent de questions SPS sont généralement d'accord sur l'importance d'une coordination efficace au niveau national. Elles reconnaissent en effet que les capacités de gestion et la conformité dans le domaine SPS dépendent de l'action coordonnée d'un certain nombre de parties prenantes publiques et privées ayant chacune leur rôle et leurs compétences propres.

Il apparait certaines difficultés à surmonter pour instaurer une bonne coordination SPS. Diverses raisons sont avancées pour expliquer les résultats insuffisants de ces mécanismes nationaux en matière de coordination et de mise en œuvre du système SPS. Parmi elles figurent le mandat flou de l'organisation, la législation dépassée ou inexistante, la connaissance limitée des questions SPS, les ressources insuffisantes et les difficultés pour impliquer le secteur privé et la société civile.

La présente section énonce un certain nombre de recommandations pratiques, en vue d'améliorer le développement, les résultats et la durabilité des comités SPS nationaux à mettre en place. Les mécanismes de coordination SPS se caractérisaient par une diversité quant à leurs membres, à leurs objectifs, à leurs fonctions, à leur statut juridique, etc. En raison des structures institutionnelles assez diversifiées dans leur objectif, et mode de fonctionnement, il n'y a pas de solution toute faite. Les recommandations ci-après devraient être interprétées en conséquence :

- **Sensibiliser à l'importance des capacités SPS pour l'expansion du commerce et la croissance économique et rallier l'adhésion des pouvoirs publics à un haut niveau;**
- **Clarifier les mandats et rôles des organisations dans le domaine SPS, sur la base d'un réexamen et d'une mise à jour de la législation selon ce qui est approprié;**
- **S'appuyer sur les mécanismes existants et encourager l'engagement actif de toutes les parties prenantes concernées dans le domaine SPS;**
- **Établir des stratégies de communication efficaces et envisager la création de réseaux et d'outils sur le Web;**
- **Adopter une approche proactive pour accroître la durabilité : Quelques facteurs clés qui peuvent favoriser la durabilité. Ce sont, entre autres, les suivants:**

- **L'appropriation et l'engagement** de la part des parties prenantes;
- La formalisation des dispositions institutionnelles relatives aux comités SP créés ou à créer;
- **Une conception et une structure pratiques et fonctionnelles** tenant compte du contexte local sont indispensables pour que le comité SPS national, une fois établi, puisse agir efficacement en exécution de son mandat. La conception et la structure des comités SPS nationaux n'ont pas besoin d'être très complexes ou ambitieuses. Des examens périodiques sont recommandés pour évaluer le mode de fonctionnement du comité et adapter sa structure et ses opérations selon les besoins.
- **Fourniture de ressources.** Dès le début, il est conseillé de définir les ressources (humaines et financières) requises pour établir et faire fonctionner le comité SPS national et de trouver un accord à leur sujet, ainsi que de déterminer où elles peuvent être trouvées.
- **Un renforcement des capacités** peut être nécessaire dans certains cas pour aider le comité SPS national à s'établir et à devenir opérationnel. Il se peut, par exemple, que les personnes chargées de diffuser l'information dans le domaine SPS et/ou de gérer les bases de données ou les sites Web aient besoin d'une formation.

5. MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION

1. Mise en oeuvre

La validation du présent document de stratégie de renforcement des capacités du système SPS en Union des Comores est prévue pour favoriser une appropriation de la stratégie par l'ensemble des parties prenantes et susciter le partenariat et la mise en commun des ressources pour réaliser les objectifs de la stratégie.

Le chronogramme de mise en œuvre de la stratégie dépend de la disponibilité et du montant des ressources qui seront mobilisées. Il appartient à la DNSA et aux organes constitués (ou à constituer) et aux différents partenaires concernés de faire leurs choix sur les axes stratégiques dans lesquels ils souhaitent concentrer leurs interventions, tout en développant les synergies nécessaires pour un déroulement efficace de la stratégie.

2. Suivi/Évaluation

En vue d'assurer un suivi de la mise en œuvre de cette stratégie de renforcement des capacités du système SPS en Union des Comores, il convient d'organiser une réunion de validation du document de stratégie et par la même occasion de définir les indicateurs pour le suivi des activités.

On peut prévoir de faire un rapport tous les trois (3) mois et de tenir une réunion tous les six (6) mois pour faire le bilan d'étape de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités du système SPS et réunir l'ensemble des parties prenantes, une fois par an pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie et dégager des perspectives.

ANNEXES

Annexe 1

Sur le plan individuel, le renforcement des capacités vise à :

- Améliorer la capacité des individus à gérer et à protéger l'environnement, à travailler en tant qu'individus au sein des organisations et de la société ;
- Changer les mentalités, la connaissance, le comportement et les actions des individus, en augmentant leur sensibilisation, leur compréhension et leur compétence sur des sujets spécifiques ; cela se fait le plus souvent au moyen d'une sensibilisation, d'une acquisition de connaissances, d'une formation, d'un apprentissage par la pratique et d'un apprentissage par les pairs ;
- Améliorer la performance des individus par la promotion d'une plus large participation, de changements dans la gestion, la motivation, les incitations et la morale ; et
- Améliorer la performance des individus par un meilleur développement des ressources humaines, de la gestion des performances et des systèmes de responsabilisation.

Sur le Plan institutionnel, le renforcement des capacités vise à :

- Clarifier et améliorer les structures et les processus organisationnels comme les mandats, les missions, les responsabilités, les filières hiérarchiques, les communications et le redéploiement des ressources humaines ;
- Améliorer la performance de l'organisme dans son ensemble, ses moyens de fonctionnement pour le rendre plus efficace, plus efficient et plus apte au changement ; cela comprend la gestion, la planification stratégique et la mise en place de programmes et de projets ;
- Améliorer la coopération et la coordination entre les groupes ou départements au sein d'un organisme ;
- Renforcer les relations avec le monde extérieur (autres organisations à l'intérieur ou à l'extérieur du pays); et
- Fournir de meilleurs systèmes d'informations, une meilleure infrastructure et de meilleurs équipements pour soutenir le travail de l'organisme.

N.B: ce plan est parfois appelé « plan organisationnel », étant donné qu'il englobe les institutions gouvernementales telles que les ministères, les départements, les entreprises publiques, les sociétés civiles et les organisations privées comme les ONG, les associations et les sociétés privées.

Sur le Plan systémique, le renforcement des capacités vise à :

- Créer des « environnements propices » pour une meilleure gestion de l'environnement dans tous les secteurs de la société ;
- Améliorer le cadre général politique, économique, législatif, politique, réglementaire, les mécanismes d'incitation et de responsabilisation dans lesquels les individus et les institutions travaillent ;
- Améliorer la communication formelle et informelle et la collaboration entre les organismes et les individus ; et
- Promouvoir la participation de tous les secteurs de la société à la réalisation des objectifs environnementaux, par une meilleure sensibilisation, acquisition des connaissances et participation, et une plus grande transparence et responsabilisation gouvernementale.

Annexe 2

LISTE DES PARTIES PRENANTES SPS

MINISTERE DE LA PRODUCTION

- Institutions compétentes pour le contrôle et la spécification des denrées alimentaires
- **INRAPE** : Institut National de Recherche pour l’Agriculture, la Pêche et de l’Environnement
- **DNSA** : DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES
- **DNPV** : Direction nationale de protection des végétaux
- **CRDE** : Centre Régional de Développement
- **ONCQH** :
- **ONPV** :
- Direction des services vétérinaires
- Direction des Ressources halieutiques
- Contrôleurs phytosanitaires Ngazidja-Ndzouani – Moili
- BGTA port et Aéroport

MINISTERE DE L’ÉDUCATION

- Université des Comores (**UDC**)

MINISTERE DE L’ECONOMIE

- DIRECTION DE L’INDUSTRIE

MINISTERE DES FINANCES

- DIRECTION DES DOUANES

SOCIETE CIVILE

- **FCC** : Fédération des Consommateurs des Comores
- RESEAU FEMMES et DÀVELLOPPEMENT
- Association des consommateurs

SECTEUR PRIVE

- **UCCIA** : Union des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture
- **FNACFA** :
- Chambre de l'Agriculture
- **MODEC**
- **OPACO** : Organisation du Patronat Comorien

MINISTERE DE LA SANTE

- Direction générale de la Santé
- ANPI
- Direction phytosanitaire Anjouan
- Chambre de commerce Anjouan

Annexe 3

Tableau X : Rôle des parties prenantes dans la fourniture de services

Institution	Mandat	Interventions actuelles dans le domaine des services SPS	Rôle potentiel des services dans le domaine SPS
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT (MAPE)			
Direction Nationale des Services Agricoles (DNSA)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner, programmer, impulser, suivre et évaluer les activités des différents services ; - Appliquer les décisions prises dans le domaine des attributions de la Direction Nationale par le Président ; - Assurer le plan technique des liaisons avec l'environnement extérieur ; - Assurer La promotion et la valorisation de l'agriculture ; - Mettre en œuvre (prendre) les actes pour lesquels les textes en vigueur lui délèguent le pouvoir ; - Promouvoir l'enseignement et la formation professionnelle agricole et recherche ; - Signer les actes pour lesquels il reçoit la délégation de la signature ; - Assurer l'élaboration des politiques et stratégies. 	<ul style="list-style-type: none"> - En charge de la mise en œuvre de la politique SPS. - Assure l'élaboration des normes SPS Coordonne les activités de contrôle et de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer pour la mise en place et l'opérationnalisation des structures prévues par les différentes lois et assurer le suivi de la mise en œuvre de leur activité ainsi que ceux de l'ONCQCPH ; - Assurer la planification des contrôles et faire le suivi ; - Déterminer les missions de toutes les parties prenantes du système SPS ; - Gestion de l'information concernant le processus SPS - Organiser la formation des producteurs agricoles dans le domaine ; - Assurer la formation des autorités et des autres entités sur les mesures SPS; - Organiser le transfert des unités de certification de l'INRAPE vers les structures appropriées ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer pour la mise en place d'une ONPV autonome - Mise en place d'une structure et organisation analyse des risques phytosanitaire ; - Assurer la sensibilisation et le plaidoyer pour la mise en place du système SPS auprès des autorités.
Institut Nationale pour la Recherche Agricole, de la Pêche et de l'Environnement. INRAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et animer les programmes, les recherches et les études agricoles, halieutiques et de l'environnement ; - Promouvoir et entreprendre tous travaux de recherche et d'expérimentation sur les productions végétales, animales et forestières Promouvoir les techniques et méthodes permettant un accroissement de la productivité ; - Participer à l'évaluation de l'exécution technique des projets la préservation de l'environnement ; - Garantir la qualité des produits d'exportation et d'importation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et surveillance au niveau des frontières ; - Délivre les certificats phytosanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduit la mise à niveau des laboratoires devant réaliser les analyses physiques et physico-chimiques des produits végétaux, agricoles, halieutiques et autres denrées alimentaire destinés au marché national, à l'exportation et à l'importation.
ONCQCPH	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des textes législatifs et réglementaires sur les conditions d'hygiène applicables aux produits de la pêche ; - Élaborer les réglementations relatives à la traçabilité et à la sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture et contrôleur application ; - Élaborer les règles relatives à l'hygiène des conditions de production, transformation, - Stockage et distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture ; veiller à ces 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à l'élaboration des normes ; - Procéder a toutes opérations de recherche ou de constatation d'infractions dans son domaine 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner ces missions avec les autres structures du ministère de l'agriculture (MAPE).

	<p>dispositifs, tant à la production que dans les circuits commerciaux, y compris l'importation de produits de la pêche et de l'aquaculture ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrôle des produits de la pêche et de leurs conditions de débarquement ; - Du contrôle qualité et de la certification des produits de la pêche à l'exportation - De la délivrance et du retrait des agréments des établissements de transformation, des entrepôts frigorifiques, des bateaux congélateurs et des navires-usines ; - De la gestion des agréments délivrés - De l'inspection sanitaire des embarcations, sites de débarquement, bateaux congélateurs, fabrique de glace, moyen de transport, entrepôts frigorifiques et des établissements de transformation, - D'orienter et favoriser, en liaison avec les autres départements ministériels concernés la politique de recherche et de développement dans le domaine sanitaire pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, 		
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE ÉTRANGER			
Direction de l'Économie et du Commerce Extérieur	<p>Coordination pour le suivi de l'implémentation des mécanismes d'intégration régionale</p> <p>Appui au processus d'accession des Comores à l'OMC ;</p> <p>Participation aux réunions de négociations internationales</p> <p>Coordination mise en œuvre de la politique commerciale</p> <p>SPS sectorielle concourt à la mise en œuvre coordonné par le ministère de la production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité par rapport à la mise en œuvre de la politique commerciale <p>Equipe pluridisciplinaire forme (commercialisation des produits végétaux, les 3 sœurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilités de mobiliser des ressources pour l'aide au commerce - Assure la présidence du comité de négociation - Représenter le gouvernement dans les négociations OMC APE COMESA 	

	Responsabilité de faire en sorte que la législation SPS compatible avec l' Accord OMC , mobiliser les fonds appuis Négociation des normes (sectorielles concernés) Comité nationale de négociation commerciale (tous les aspects) Comite de normalisation (décret) validation		
Direction générale de l'industrie	<p>- Intervient dans la réglementation technique, l'élaboration les normes et l'évaluation de la conformité des normes d'une façon générale.</p> <p>Favoriser un climat propice au développement et à l'intégration des investissements de l'industrie aux Comores.</p> <p>-Veiller à une normalisation des produits, biens et services,</p> <p>-promouvoir la qualité en mettant en place un système d'évaluation de la conformité et d'accréditation.</p> <p>-Veiller à l'application de la loi relative à la métrologie légale et au développement de la métrologie scientifique et industrielle</p> <p>-Concourir à la promotion d'un développement durable en liaison avec la Direction de Générale de l'Environnement.</p>	Participe a l'élaboration des normes	<p>-Veiller à une normalisation des produits, biens et services, promouvoir la qualité en mettant en place un système d'évaluation de la conformité et d'accréditation.</p> <p>-Veiller à l'application de la loi relative à la métrologie légale et au développement de la métrologie scientifique et industrielle</p> <p>participer a l'élaboration des normes nationales</p>
Ministère Des Finances			
Direction générale des Douanes	Les fonctions et les obligations fondamentales de la Douane sont étroitement liées à la facilitation du commerce international. La mission de la Douane est d'exercer avec loyauté ses missions: fiscale, économique et écologique ainsi que celles relatives à la protection de la santé et de la moralité publiques.	Aucun	Peut jouer un rôle important de contrôle au niveau des frontières (portuaire et aéroportuaires)
Ministère de la Sante			

Direction générale de la Santé			
--------------------------------	--	--	--

Rôles des parties prenantes du secteur privé

Désignation	Mandat	Interventions actuelles SPS	Rôle potentiel dans la chaîne nationale SPS
UCCIA	Interface secteur privé et public avec pour missions : <ul style="list-style-type: none"> • Représenter les intérêts des du secteur privé • Accompagner l'installation de toute entreprise de droit comorien • Renforcer les capacités des chefs d'entreprises et des employés à travers des formations ponctuelles 	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec les producteurs et exportateurs lui permettront d'informer et sensibiliser et former. - Expérience dans l'accompagnement - Mise en place d'un projet d'accompagnement les exportateurs des cours.
MODEC	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les intérêts des entreprises membres - Contribuer au développement du secteur privé - Apporter des solutions et mettre en œuvre ces solutions 	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises membres à avoir connaissance et à respecter les normes SPS - Amener les entreprises membres à travailler de manière décente à devenir des entreprises de qualité respectueuse des normes SPS notamment.
OPACO			
ANPI	<ul style="list-style-type: none"> • la promotion du pays comme destination d'investissement attrayante ; • la livraison de services autour d'un guichet unique aux investisseurs ; 	Aucun	Sensibilisation et formation des investisseurs nationaux et internationaux sur les procédures SPS.

	<ul style="list-style-type: none"> le suivi de la mise en œuvre du code des investissements 		
Chambre d'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Proximité avec les producteurs ; Travaille avec les secteurs pêche, agriculture et élevage Connaissance des filières -Accompagner les producteurs – 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention en collaboration avec l'INRAPE pour la gestion des crises (en cas d'épidémie) Participe au programme de lutte contre les maladies en collaboration avec des institutions comme la CIRAD Accompagner les producteurs dans la protection des végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut assurer une meilleure transmission de la politique nationale SPS envers les producteurs. - Peut jouer un rôle de surveillance Informé, former, sensibiliser et leur doter des moyens appropriés les acteurs suivants : Ambitionne de mettre en Capacité a mobilier des appui CIRAD Réunion) place des coopératives par Mise en œuvre de partenariat Coopération sud sud avec la cote d'ivoire filières

Rôles des parties prenantes du la société civile

Désignation	Mandat	Interventions actuelles SPS	Rôle potentiel dans la chaine nationale SPS
FCC	Défense des intérêts des consommateurs	Partie prenante dans l'élaboration de la stratégie	La mise en place d'un processus constant d'information de la population sur la sécurité sanitaire des aliments afin d'aboutir à un changement de comportement